

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006

(En Dinars Tunisien)	Note	31/12/2006	31/12/2005
Goodwill		-	-
Autres immobilisations incorporelles		960 075	1 218 137
Immobilisations corporelles		362 421 803	461 460 796
Titres mis en équivalence	1	9 657 874	6 866 539
Autres immobilisations financières		66 501 147	123 495 145
ACTIFS IMMOBILISES		439 540 899	593 040 617
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	57 199 388	74 976 100
ACTIFS NON COURANTS		496 740 287	668 016 716
Stock		65 067 884	24 968 142
Clients et comptes rattachés		42 740 246	50 120 168
Autres actifs courants		100 451 758	115 093 425
Placements et autres actifs financiers		63 678 183	14 724 948
Liquidités et équivalents de liquidités		364 895 780	314 306 001
ACTIFS COURANTS		636 833 851	519 212 684
TOTAL BILAN		1 133 574 138	1 187 229 400
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		331 661 476	301 895 664
Capital de la société mère		81 124 450	77 597 300
Réserves consolidées	3	297 772 915	362 148 453
Résultats reportés consolidés	4	-99 252 971	-158 148 819
Résultat consolidé, part du groupe	5	52 017 082	20 298 729
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	9 103 712	1 738 828
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		8 371 113	1 321 855
Part des IM dans les résultats des filiales		732 599	416 972
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		340 765 188	303 634 491
PASSIF NON COURANTS		456 766 650	517 005 288
Emprunts		319 058 292	393 371 284
Provisions	7	129 030 244	120 699 246
Autres passifs non courants		8 678 114	2 934 758
PASSIFS COURANTS		336 042 298	366 589 621
Fournisseurs et comptes rattachés		94 781 903	79 419 425
Autres passifs courants		162 631 951	202 549 575
Autres passifs financiers		78 628 444	84 620 620

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Du 1er janvier au 31 décembre 2006)

(En Dinars Tunisien)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Revenus	8	987 721 808	924 121 559
Autres produits exploitation		53 898 962	53 721 613
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 041 620 770	977 843 172
Achats consommés		-275 380 958	-229 915 506
Charges de personnel		-127 585 537	-141 643 855
Redevances aéronautiques		-241 550 772	-223 395 304
Dotations aux amortissements et aux provisions		-114 344 874	-122 265 933
Autres charges d'exploitation		-223 556 650	-222 814 365
CHARGES D'EXPLOITATION		-982 418 792	-940 034 963
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		59 201 978	37 808 209
Charges financières		-24 832 390	-24 812 308
Produits financiers		26 408 760	20 503 701
Autres gains (pertes) ordinaires		6 919 024	-7 914 057
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		67 697 372	25 585 545
Impôts sur le résultat	9	-15 968 960	-5 865 807
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		51 728 413	19 719 738
Dotations aux amortissements du goodwill		-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	10	1 021 268	995 963
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		52 749 681	20 715 701
Intérêts minoritaires		-732 599	-416 972
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		52 017 082	20 298 729

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2006

(Du 1er janvier au 31 décembre 2006)

(En Dinars Tunisien)

Notes

31/12/2006

31/12/2005

		31/12/2006	31/12/2005
Résultat net des sociétés Intégrées		51 728 413	19 719 738
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
Dotations aux amortissements et aux provisions		114 344 874	122 265 933
Impôts différés		-3 731 800	-6 651 847
Plus value de cession		-97 177	-15 816 234
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement	11	-21 495 316	-20 588 949
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		-4 862 741	-14 019 370
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES		135 886 253	84 909 271
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-29 716 046	31 116 442
FLUX DE TRESORERIE NET GENERE PAR L'EXPLOITATION		106 170 207	116 025 713
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		- 15 787 220	-18 626 793
Cessions d'immobilisations		14 435 898	31 337 711
Intérêts et Dividendes reçus		19 382 878	16 216 300
Incidences des variations du périmètre		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET LIE A L'INVESTISSEMENT		18 031 556	28 927 218
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-364 310	-311 199
Augmentation du capital en numéraire		1 525 310	-
Emprunts nouveaux		-	-
Remboursement d'emprunts		-79 837 885	-76 771 899
FLUX DE TRESORERIE NET LIE AU FINANCEMENT		-78 676 885	-77 083 098
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités		5 064 901	-3 809 151
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		50 589 779	64 060 682
Trésorerie nette d'ouverture		314 306 001	250 245 319
Trésorerie nette de clôture	12	364 895 780	314 306 001

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

CHOIX DES METHODES DE CONSOLIDATION

Le groupe TUNISAIR devait, pour la définition des méthodes de consolidation, effectuer des choix :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : le contrôle par TUNISAIR qui détient 70% du pourcentage d'intérêt était atténué par la détention par l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains. Nous avons opté, néanmoins, pour le critère des droits de vote du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés, le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux, dégagés des contingences juridiques.
- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; Celle-ci était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait toujours revenir à KOMPASS international, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.

- ✎ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle ; La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

En dehors des options liées aux méthodes de consolidation (intégration globale versus mise en équivalence), le groupe TUNISAIR a dû effectuer des choix de méthodes comptables sur les points suivants :

- ✎ Le groupe a éliminé les résultats internes réalisés avec les sociétés mises en équivalence conformément aux normes internationales IAS, cette solution n'étant expressément prévue par les normes tunisiennes que pour les sociétés intégrées globalement.
- ✎ L'homogénéisation des états financiers individuels des différentes sociétés du périmètre a été faite dans une optique plus économique que juridique et comptable. Ainsi les actifs aéronautiques de TUNISAIR et de TUNINTER n'ont pas été amortis selon le même rythme car ne répondant pas aux mêmes utilisations ni aux mêmes plans d'avantages économiques futurs.
- ✎ Les impôts différés comptabilisés ont concerné les déficits fiscaux reportables et les écritures de consolidation.

Les impôts différés ont été présentés jusqu'à l'exercice 2004 parmi les autres actifs et passifs courants.

Afin de respecter le mode de présentation préconisée par la norme IAS12. Ces impôts différés sont désormais défalqués par société et présentés dans leur intégralité parmi les actifs ou passifs non courants.

PRINCIPALES CONVENTIONS, METHODES ET PROCEDURES

COMPTABLES ADOPTEES

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :

- ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique ; l'intégration des actifs des sociétés consolidées globalement à la juste valeur n'est pas en contradiction avec le nominalisme monétaire puisque cette juste valeur est par les suites figée pour son montant historique.
- ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
- ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2006 et de 2005 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les titres mis en équivalence ont fait l'objet d'un test d'impairment (dépréciation d'actifs) n'aboutissant à la constatation d'aucune dépréciation.
- Les comptabilisations effectuées dans les états financiers individuels pour des raisons purement fiscales ont été éliminées.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les déficits reportés et par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Aucun Goodwill n'a été enregistré car toutes les prises de participations ont été effectuées à la constitution des différentes sociétés. Pour la SCI ESSAFA, le coût d'acquisition des titres correspond à la juste valeur de la participation.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

- Les variations des pourcentages d'intérêts, intervenues dans les exercices qui, ont précédé 2002, n'ont pas été retraitées selon une logique de consolidation, pour les raisons suivantes :
 - ✓ Elles ne sont pas significatives ;
 - ✓ Elles ne s'accompagnent pas d'un changement de méthode de consolidation ;
 - ✓ Les états consolidés antérieurs (qui auraient fourni le dernier coût en consolidation) ne sont pas disponibles.

En les maintenant telles quelles dans les états de la mère (qui sont repris en consolidation) on admet implicitement l'hypothèse que ces variations ont été effectuées à leur juste valeur.

En revanche, la variation (négative) du pourcentage d'intérêts dans Tuninter a été traitée comme un transfert des capitaux propres du groupe vers les intérêts minoritaires.

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- L'entrée d'une nouvelle société dans le périmètre de consolidation à savoir la société MAURITANIA AIRWAYS qui est détenue à concurrence de 51% par la société TUNISAIR.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dépendantes du groupe ont été admises dans le périmètre de consolidation en application des critères préconisés par le Code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes et internationales. Ces critères sont fondés sur le pourcentage des droits de vote ou, pour TUNISIE CATERING, sur le pouvoir effectif en vertu d'accords entre actionnaires, la présomption de contrôle prévue par la loi dans le cas d'un contrôle à hauteur de 40% n'ayant pas trouvé à s'appliquer.

SOCIETES DU PERIMETRE

	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement	- TUNINTER	Transport aérien	83,37%
	- AMADEUS	Prestations informatiques	70%
	- SCI ESSAFA	Immobilier	99,90%
	- TUNISAIR HANDLING	Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
	- MAURITANIA AIRWAYS	Transport aérien international et domestique	51%
	- TUNISAIR TECHNICS	Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
Sociétés mises en équivalence	- TUNISIE CATERING	Catering	45%
	- ATCT	Formation Aéronautique	34%

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE PRELIMINAIRE

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

NOTE 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

En DT	31.12.2006	31.12.2005
- Titres TUNISIE CATERING	7 011 717	4 292 425
- Titres ATCT	2 646 157	2 574 114
TOTAL	9 657 874	6 866 539

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice. Ces derniers ont fait l'objet d'un test de dépréciation qui n'a abouti à aucune provision comptabilisable.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

En DT	31.12.2006	31.12.2005
Impôt différé – Actif (*)	24 358 782	40 008 012
Autres actifs non courants	32 840 606	34 968 088
TOTAL	57 199 388	74 796 100

(*) L'impôt différé actif correspond aux économies fiscales futures liées aux décalages temporels entre les résultats comptables et fiscaux. Ces économies sont analysées comme suit :

En DT	31.12.2006	31.12.2005
Economies sur déficits reportables	9 645 320	14 582 880
Autres économies	14 713 462	25 425 132
TOTAL	24 358 782	40 008 012

Les économies fiscales différées sont affectées aux capitaux propres lorsqu'elles concernent les années antérieures ou incluses dans le résultat lorsqu'elles sont relatives à l'exercice.

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

En DT	31.12.2006	31.12.2005
Réserves de la société mère	339 969 109	343 552 178
Réserves générées par la consolidation (**)	- 42 196 194	18 596 275
TOTAL	297 772 915	362 148 453

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

En DT (**)	31.12.2006	31.12.2005
Réserves consolidées provenant des impôts différés	24 743 561	27 355 830
Autres réserves consolidées	- 66 939 755	-8 759 555
TOTAL	- 42 196 194	18 596 275

NOTE 4 : RESULTATS REPORTES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE.

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

En DT	31.12.2006		31.12.2005	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	240 000	926 373	218 998	385 311
ESSAFA	4 942	3 166	- 1 665	- 119
TUNINTER	1 818 035	- 196 940	1 104 523	31 780
MAURITANIA	6 308 136	-	-	-
S/TOTAL	8 371 113	732 599	1 321 855	416 972
TOTAL	9 103 712		1 738 828	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

En DT	31.12.2006	31.12.2005
AMADEUS	8 128 771	6 621 000
TUNINTER	6 075 679	6 773 928
TUNISAIR	114 825 794	107 304 318
TOTAL	129 030 244	120 699 246

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice s'analysent comme suit :

En DT	31.12.2006	31.12.2005
Revenus de la mère	898 262 726	847 274 586
Revenus des filiales	89 459 082	76 846 973
TOTAL	987 721 808	924 121 559

NOTE 9 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaille comme suit :

En DT	31.12.2006	31.12.2005
Impôt différé (économies)	3 731 800	6 651 847
Impôt exigible	- 12 237 160	- 12 517 654
TOTAL	-15 968 960	- 5865 807

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux déficits fiscaux (amortissements différés), ainsi que les impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts des minoritaires dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

En DT	31.12.2006	31.12.2005
- ATCT	75 092	- 161 516
- TUNISIE CATERING	946 176	1 157 479
TOTAL	1 021 268	995 963

NOTE 11 : AUTRES ELEMENTS TRANSFERES DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Ce poste d'ajustement correspond aux intérêts et dividendes reçus des sociétés non consolidées, comptabilisés dans l'état de résultat de l'exercice et dont l'équivalent liquide a été transporté dans le processus d'investissement, la société ayant choisi de les rattacher à ce dernier processus financier.

Cet ajustement est destiné à éviter de compter les mêmes flux deux fois, dans deux processus différents. Ce traitement est en tous points similaire à celui réservé aux plus values de cession.

NOTE 12 : TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du groupe correspond aux liquidités détenues en fin d'exercice par toutes les sociétés intégrées. Ces liquidités comprennent les avoirs bancaires et les espèces disponibles nets des découverts bancaires, augmentées des placements très liquides assimilables à des disponibilités.